LE GASTÉROPODE *HELIX ASPERSA* MÜLLER (PETIT-GRIS)

AUX ENVIRONS DE LUXEMBOURG

PAR

LÉOPOLD REICHLING

En juillet 1950, M. Marcel HEUERTZ, Conservateur du Musée d'Histoire naturelle de Luxembourg, me montra un échantillon de la collection de Mollusques de Victor FERRANT, se rapportant à *Helix aspersa* MÜLLER. Six exemplaires de cette espèce ont été recueillis par FERRANT au cimetière des Bons-Malades, situé dans la vallée de l'Alzette à Luxembourg. La date n'est pas indiquée ; il s'agit cependant d'une trouvaille postérieure à la parution de l'ouvrage de FERRANT (7)*) en 1902, ouvrage qui ne mentionne pas l'espèce, et M. HEUERTZ tient de FERRANT la communication orale que l'animal a été récolté peu de temps après cette année.

Je croyais me souvenir d'avoir vu ce gastéropode, sans y porter attention, sur les rochers de grès ensoleillés de la vallée de la Pétrusse à Luxembourg. Etant écolier, je visitais souvent ces rochers en compagnie de camarades de classe pour observer des lézards.

Voulant immédiatement essayer de vérifier ma supposition, je réussis à dénicher, après quelques minutes de recherche, un exemplaire vivant de *H. aspersa* dans un trou de muraille au pied du bastion Beck.

Quelques jours plus tard, par un temps pluvieux, j'ai observé 4 individus vivants de cette espèce sur les rochers bordant

*) Les chiffres entre parenthèses renvoient aux numéros de l'index bibliographique.

le chemin inférieur aménagé sous le pont Adolphe sur la rive gauche du ruisseau.

Le 4 août enfin, j'ai vu de nombreux exemplaires vivants et un grand nombre de coquilles vides sur les rochers de la rue de la Semois. Toutes ces observations se rapportent au versant exposé au Sud.

L'espèce ne semble avoir nullement régressé depuis le moment où je l'avais vue il y a une quinzaine d'années, ce qui prouve qu'elle trouve sur les rochers et murs ensoleillés de cette vallée des conditions de vie favorables. Le cimetière des Bons-Malades où FERRANT l'avait trouvée est d'ailleurs également situé dans un vallon à microclimat assez chaud et à végétation caractérisée, comme celle du versant Sud de la vallée de la Pétrusse, par l'existence d'un grand nombre d'espèces thermophiles.

* * *

Helix aspersa recherche les hivers doux des pays méditerranéens et atlantiques comme le prouve sa répartition géographique.

D'après MARTINI et CHEMNITZ (10), l'animal habite le Sud de l'Allemagne et de la Suisse, la France, l'Angleterre, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, l'Italie, la Dalmatie, la Grèce, les îles Ioniennes, les environs de Constantinople, la Syrie et la région d'Alger ; d'après ABBOTT (1) il faut ajouter à cette liste l'Espagne et l'Irlande ; d'après ADAM (2), la Moyenne et la Basse Belgique et les provinces littorales occidentales des Pays-Bas.

ADAM précise qu'en Belgique la limite orientale de l'aire d'extension de l'espèce est constituée par la Meuse ; il cite L. FREDERICQ 1931 d'après lequel cette aire est limitée vers l'Est d'une façon générale par l'isotherme de janvier de + 2°. Se référant à FERRANT (7) qui ne mentionne pas l'espèce, il affirme que celle-ci manque au Grand-Duché de Luxembourg, ce qui correspondrait bien aux observations faites en Belgique et que LAMEERE (9) exprime en disant que l'animal se trouve

en Belgique seulement dans les dunes et dans les jardins de la Moyenne Belgique.

En France, *Helix aspersa* existe, d'après Edmond PERRIER (11), dans la partie centrale et méridionale du pays ; Louis GERMAIN (8) indique : «toute la France, mais plus commun dans le Midi» ; Léon BERTIN (3) qualifie l'espèce de «commune en France» sans préciser davantage. S. CLESSIN (5) donne une indication relative à l'Alsace : «*H. a.* wird von MORLET aus dem Elsass angeführt ; aber schon HAGGENMÜLLER hat sie nicht mehr an den angegebenen Orten gefunden».

Quant à l'Allemagne, les indications sont précaires et contradictoires. Frédéric DAHL (6) ne mentionne pas l'espèce, tandis que Paul BROHMER (4) déclare : «Aus Frankreich im westlichen Deutschland eingeschleppt». Ces auteurs ne semblent donc considérer l'espèce comme indigène dans aucune partie de l'Allemagne et désavouer MARTINI et CHEMNITZ (10) pour qui elle habiterait le Sud de l'Allemagne ; ces derniers mentionnent d'ailleurs un cas d'introduction probable observé à Merseburg. Louis GERMAIN (8) de son côté dit que l'espèce «vivait, au Quaternaire, en Allemagne, en Autriche ..., mais son introduction en France est plus récente».

L'aire de répartition, qui a donc notablement changé dans les époques récentes, subit actuellement l'influence d'un nouveau facteur intervenant dans son évolution, l'homme, dont l'activité a d'ailleurs contribué, à dessein ou involontairement, à l'expansion de tant d'organismes parmi lesquels un certain nombre de mollusques constituent des exemples frappants qui suscitent récemment l'intérêt particulier des zoogéographes.*)

*) R. Tucker ABBOTT (*March of the Giant African Snail;* Natural History, vol. LVIII, *2* ; New York, février 1949) analyse en détail l'expansion d'un mollusque terrestre de grande taille, d'origine africaine et madécasse, *Achatina fulica* FERUSSAC. Voici les principales étapes de ses migrations : première constatation en dehors des pays d'origine dans l'île Maurice en 1803 ; en 1847, un malacologue se procure des individus vivants provenant de cette île et les introduit à Calcutta ; apparition à Ceylan en 1900, en Malaisie de 1927 à 1930 ; de là, expansion vers la Chine en 1931, vers les Indes

Pour *Helix aspersa,* MARTINI et CHEMNITZ (10) indiquent Cayenne, la Nouvelle Espagne (= le Mexique) et les environs de Rio de Janeiro comme régions habitées par l'espèce ; elle y a certainement été introduite par l'homme. ABBOTT cite 4 régions des Etats-Unis où le mollusque introduit par l'homme s'est fixé : Portland, Maine (introduit en 1839), San José, Californie (introduit en 1856 et constituant aujourd'hui un danger sérieux pour les jardins), New Orleans (introduit d'Espagne) et Massachusetts (introduit d'Irlande). Cette liste n'est certainement pas complète pour l'ensemble de la terre, et il paraît évident qu'en Europe l'homme a également contribué à élargir l'aire de répartition de l'espèce qui, étant comestible, fait d'ailleurs l'objet d'un commerce assez important (GERMAIN, 8).

Dans ces circonstances, il est difficile de trancher la question de l'indigénat de l'animal au Luxembourg. On peut cependant affirmer que les endroits où il a été trouvé présentent des conditions écologiques qui lui conviennent parfaitement. Bien que, d'après les indications fournies par la littérature, il habite surtout les jardins et que ceux-ci ne manquent pas aux deux endroits où sa présence a été constatée, j'ai trouvé des individus vivants sur des rochers et murs éloignés de plusieurs centaines de mètres du jardin le plus proche. Il se plaît donc autant dans le milieu naturel de ces sites que dans celui créé par l'homme.

Néerlandaises de 1933 à 1936 et vers le Siam avant 1937 ; vers cette époque, apparitions sporadiques aux îles Hawaï où l'animal ne peut prendre pied grâce à la vigilance des autorités compétentes ; avant 1940, introduction aux îles Mariannes par les Japonais dans des buts alimentaires ; l'animal y est devenu un vrai fléau par suite d'une multiplication prodigieuse ; enfin, tout récemment, découverte de quelques individus adultes dans les jardins de San Pedro en Californie. On suppose que l'animal y fut introduit par des véhicules militaires rentrant des Mariannes.

Achatina fulica a causé de grands ravages dans les pays tropicaux qui ont subi son invasion. Surtout les jeunes individus se sont montrés friands des pousses savoureuses de plantes précieuses au point de vue économique. De peur que l'espèce ne devienne dangereuse pour l'agriculture des Etats-Unis, une lutte vigilante a été immédiatement engagée en Californie dans le but d'anéantir l'envahisseur redoutable avant qu'il puisse gagner du terrain.

Quoi qu'il en soit, Luxembourg constitue une position avancée de la limite Nord-Est de l'aire qu'on assigne actuellement en Europe occidentale à ce mollusque.

* * *

Helix aspersa (petit-gris ou griset, gesprenkelte Schnirkelschnecke) atteint presque la taille de *Helix pomatia* L. (hélice vigneronne, Weinbergschnecke), commune au Luxembourg. Elle se distingue facilement de cette espèce par la présence de plusieurs larges bandes longitudinales d'un brun foncé qui ornent la coquille.

La figure ci-dessous reproduit en grandeur naturelle deux coquilles recueillies dans la vallée de la Pétrusse.

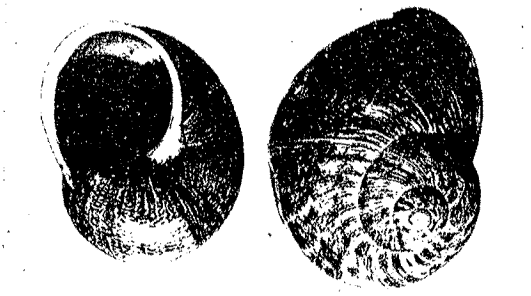


Photo : BRILLON

Helix aspersa MÜLLER

A droite : coquille de l'animal vivant recueilli le 13 juillet 1950 au pied du bastion Beck.

A gauche : coquille vide trouvée le 4 août 1950 dans la rue de la Semois.

Il serait intéressant de rechercher l'espèce en d'autres sites semblables des environs de la ville, tels Pulvermühle, Clausen, Mühlenbach, ainsi que dans les régions chaudes du pays, surtout la vallée de la Moselle et le bassin minier.

Ouvrages consultés.

1. ABBOTT, R. Tucker : *Snail Invaders*. Natural History, the Magazine of the American Museum of Natural History ; Vol. LIX, 2. New York., févr. 1950.

2. ADAM, W. : *Revision des Mollusques de la Belgique*, I. Mémoires du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, 106 ; Bruxelles, 1947.

3. BERTIN, Léon : *La Vie des Animaux*, I. Larousse, Paris, 1949.

4. BROHMER, Paul : *Fauna von Deutschland*. Leipzig, 1932.

5. CLESSIN, S : *Deutsche Exkursions-Mollusken-Fauna*. Nuremberg, 1884.

6. DAHL, Friedrich : *Die Tierwelt Deutschlands und der angrenzenden Meeresteile*. Jena, 1925.

7. FERRANT, Victor : *Faune des Mollusques terrestres et fluviatiles du Grand-Duché de Luxembourg*. Publications de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, Section des Sciences naturelles et mathématiques ; tome XXVII (A). Luxembourg, 1902.

8. GERMAIN, Louis : in *Faune de France*, 21 : *Mollusques terrestres et fluviatiles ;* Paris, 1930.

9. LAMEERE, Auguste : *Les animaux de la Belgique* ; tome II. Bruxelles, 1938.

10. MARTINI et CHEMNITZ : *Systematisches Conchylien-Cabinet* ; I, 12. Nuremberg, 1846.

11. PERRIER, Edmond : *Traité de Zoologie ;* fascicule IV. Paris, 1897.